

33, rue Belliard 75018 PARIS

Tél.: 01 53 09 13 64 Fax: 01 58 76 15 24 Paris, le 31 mars 2020

M. Le Directeur du département RATP Infrastructures,

La situation exceptionnelle que nous vivons en France et particulièrement dans les unités opérationnelles du département vous a amené à modifier l'organisation de travail de nombreuses équipes.

Si nous comprenons la modification et l'adaptation des équipes, nous souhaitons vous alerter sur le maintien de règles fondatrices pour maintenir et garantir la sécurité des personnes intervenant sur le réseau quelque soit leur niveau hiérarchique.

En préambule, nous souhaitons vous alerter sur la situation sur le site de Villette Voie. Nous nous inquiétons du nombre important d'agents présentant les symptômes du covid19.

Nous vous demandons d'être attentif à la situation et d'extraire les agents si la situation venait à se dégrader voire de fermer le site de Villette jour le temps nécessaire pour éradiquer cet éventuel foyer. Nous vous rappelons si nécessaire, notre proposition de mettre l'ensemble des agents travaillant sur Villette en réserve pour éviter la multiplication des contaminations.

Pour le 1^{er} point, je vous rappelle un article du code du travail « L'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective. (Code du travail, art. R. 4321-4).

Nous nous appuyons sur cet article pour vous demander de fournir expressément des vêtements de travail à l'ensemble des agents qui sont susceptibles de faire des parcours de voie. Nous ne pouvons pas accepter une entorse à la règle qui met en danger et expose les agents à un fort risque d'accident de travail.

Le 2^{ème} point sur lequel nous souhaitons vous alerter est l'utilisation des masques FFP2 et FFP3.

Pour éviter toute interprétation et laisser courir certains bruits, nous vous demandons de clarifier les modalités d'utilisation de ces masques.

En effet, nous apprenons de ci, de là que vous pourriez remplacer certains masques FFP3 par des masques FFP2 sur certaines activités.

Nous vous rappelons que le masque FFP3 filtre plus de particules que les autres et est efficace sur de nombreux polluants ce qui n'est pas le cas des autres masques.

Si une telle décision devait être prise, nous vous demandons, en amont, d'informer les secrétaires des instances des recommandations des fournisseurs, de la médecine du travail et de procéder à une analyse de risque et que cette dernière soit présentée aux élus avant de prendre la décision de modifier le port de masque de protection.

Nous vous alertons aussi sur l'incompréhension de la plupart des mainteneurs de pouvoir modifier un EPI qui jusqu'ici était justifié par l'activité et le document unique.

Concernant le 3^{ème} point, nous vous demandons de mettre en place une communication inter département sur le nombre de suspicions ou de cas avérés dans les unités et particulièrement auprès des agents dans les attachements où les agents issus de départements différents sont appelés à se côtoyer. Nous avons, pour exemple, le site de Villette, où les agents du département RATP Infrastructures côtoient des agents du GMT, comme des salariés de MRF.

A priori, à ce jour, aucune information n'est partagée entre les départements ce qui n'aide pas à mettre en place les mesures barrières et met les agents en stress et des postures anxiogènes.

Enfin, nous apprenons que l'un des animateurs PRPS de l'unité CT réalise une mobilité au 1^{er} avril. Si nous ne sommes pas contre la mobilité d'un agent, bien au contraire, nous ne comprenons pas le moment choisi pour cette mobilité. En effet, dans cette période, nous avons besoin de l'ensemble des acteurs d'autant plus ceux issus de la filière prévention. Nous vous demandons de retarder cette mobilité jusqu'au retour d'une situation normale (la fin du confinement).

L'ensemble des élus du CSE restent mobilisés pour accompagner au mieux les agents du département et restent à votre disposition pour évoquer les différents sujets.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Eric TURBAN
Secrétaire du CSE RATP
INFRASTRUCTURES